



## AVIS DE PROMULGATION

### **Avis public Avis de promulgation du règlement n° R-2025-006**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Natashquan, le 13 janvier 2026: **Délégation de pouvoirs au DG**

Ce règlement a pour objet d'encadrer la délégation au directeur général, par le conseil, de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et de gérer les ressources humaines.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 29 ch d'en Haut, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 13 janvier 2026. Il a effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Donné à Natashquan, ce 13 janvier 2026

Benoit Léger  
Benoit Léger, greffier-trésorier